

COUNCIL OF EUROPE



CONSEIL DE L'EUROPE

*Pour une protection du travail des journalistes effective  
et l'éradication de l'impunité*

**NOTE CONCEPTUELLE**

**Séminaire et Dialogue Inter-régional  
sur la protection des journalistes**

<http://www.inter-justice.org/>

**Organisé par**

Conseil de l'Europe

UNESCO

Centre pour la protection des médias (CFOM)

Union des Avocats Européens (ELU/UAE)

**Cour Européenne des Droits de l'Homme, Strasbourg (SALLE DE PRESSE)**

**Lundi, 3 novembre 2014**

**8.30 -18.00**

*Les organisateurs remercient Open Society Foundations pour leur contribution à cet évènement*



## NOTE CONCEPTUELLE

Le séminaire a pour but de renforcer la protection légale des journalistes dont la sécurité est menacée en raison de leur travail. Ces dernières années le nombre de meurtres et d'agressions violentes à l'encontre de journalistes a considérablement augmenté. Les cadres et les normes de protection des journalistes varient selon les régions du monde. Le taux d'enquêtes pénales effectives menant à la sanction des responsables demeure bas, ce qui crée *de facto* une forme d'impunité pour les auteurs de ces actes, avec pour conséquence un effet dissuasif sur l'exercice du droit à la liberté d'expression et des médias.

La communauté internationale a reconnu l'effet négatif de ces réalités sur l'exercice d'autres droits fondamentaux et sur l'Etat de droit. En 2013, l'Assemblée générale des Nations Unies a adopté une Résolution par laquelle elle appelle les Etats à assurer et garantir la protection légale nécessaire, ainsi que l'ouverture d'enquêtes promptes et effectives à la suite d'agressions ou de meurtres de journalistes. Cette Résolution a proclamé le 2 novembre de chaque année comme étant la « *Journée internationale de la fin de l'impunité pour les crimes commis contre des journalistes* ».

L'Observation générale n° 34 du Comité des droits de l'Homme de l'ONU sur l'article 19, publiée en 2011, donne des lignes directrices détaillées sur les obligations des Etats en vue de mettre en place les mesures visant à protéger les journalistes contre les attaques ayant pour but de réduire au silence ceux qui exercent leur droit à la liberté d'expression. Elle insiste sur le fait que les attaques de ce type devraient faire l'objet d'enquêtes pénales approfondies en vue de la punition des coupables. Le Plan d'action de l'ONU « *La sécurité des journalistes et la lutte contre l'impunité* », adopté en 2012, attribue un rôle primordial aux systèmes régionaux de protection des droits de l'Homme dans la réalisation des objectifs du Plan.

Dans sa Déclaration du 30 avril 2014, le Comité des Ministres du Conseil de l'Europe a invité instamment les Etats membres à respecter les obligations positives qui leur incombent s'agissant, d'une part, de protéger les journalistes et les autres acteurs des médias face à toute forme d'attaque et, d'autre part, de mettre fin à l'impunité. Le Comité des Ministres s'est également engagé à apporter son concours à d'autres organisations internationales dans les domaines où le Conseil de l'Europe est particulièrement compétent.

Ainsi, ce séminaire fournira un forum pour qu'un dialogue interrégional s'intensifie entre les Cours régionales de protection des droits de l'Homme, les Organisations intergouvernementales en Europe, dans les Amériques et en Afrique ainsi que des experts et toute autre partie prenante en vue d'examiner les progrès réalisés et les lacunes existantes dans ces systèmes de protection. L'évènement sera également un forum au sein duquel seront discutées les possibilités de promouvoir et d'adopter les bonnes pratiques des juridictions régionales et nationales en vue de développer un cadre global et cohérent de protection.

L'organisation du séminaire et l'intensification d'un dialogue interrégional reflètent l'engagement des organisations non-gouvernementales et de la société civile en vue d'assurer un cadre effectif de protection, ainsi que la volonté des Etats membres de l'ONU exprimée dans les résolutions des organes de l'ONU et le Plan d'action de l'ONU.

Les traités relatifs aux droits de l'Homme sont des instruments vivants qui doivent être interprétés et appliqués en conformité avec l'évolution des standards légaux et des développements sociaux en vue de fournir les garanties de la protection promise.

### Les questions principales qui seront abordées :

- Quels sont les forces et les faiblesses des systèmes régionaux de protection en matière de sécurité physique des journalistes et d'autres personnes exerçant leurs fonctions dans le domaine du journalisme, et de protection contre les actes arbitraires des autorités étatiques ?
- Quelles sont les bonnes pratiques au sein des systèmes régionaux concernant la prévention des agressions, les mesures de protection d'urgence en vue d'assurer la sécurité des journalistes en danger, ainsi que les poursuites effectives des crimes commis à l'encontre des journalistes ?
- Quelles sont les bonnes pratiques concernant la protection des autres droits des journalistes, y compris la protection des sources confidentielles, du droit à l'accès à l'information ainsi que la protection légale des journalistes contre un usage abusif des législations en matière de la diffamation, de la lutte contre le terrorisme et de la sécurité de l'Etat, etc. ?
- Quelles conclusions peut-on tirer d'une comparaison des systèmes européen et interaméricain concernant l'octroi et l'exécution des mesures préventives/mesures provisoires?
- Quelle est l'étendue et l'utilité de l'application réciproque des jurisprudences entre les différentes Cours régionales de protection des droits de l'homme et comment celles-ci pourraient être renforcées ?
- Est-il nécessaire d'élaborer un compendium commun relatif à la jurisprudence des systèmes régionaux et des normes internationales en matière de protection du travail des journalistes ?
- Quels sont les arguments en faveur de nouvelles réformes des procédures des Cours régionales de protection des droits de l'Homme en vue d'élever le niveau de protection pour créer un environnement sûr et stable pour les journalistes ?
- Quels sont les moyens pouvant être mis en œuvre afin que les Etats assurent leurs obligations positives de protéger les journalistes et les travailleurs des médias qui sont en danger et afin de sensibiliser les fonctionnaires publics sur les obligations internationales des Etats ?
- Quelles mesures devraient être mises en œuvre pour renforcer le cadre de protection en Afrique et pour promouvoir la création de systèmes régionaux fondés sur des traités de protection des droits de l'homme dans d'autres régions, notamment en Asie ?
- De quelle manière le dialogue inter-régional peut-il être utilement organisé et exploité par les parties concernées ?

\* \* \*